

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-6, document 1, page 30

Préambule :

« Le portefeuille de contrats d'approvisionnement en fourniture de gaz naturel et de gaz de compression de SCGM est présentement constitué de quatre contrats. »

Questions :

- 22.1** Quels sont les critères établis par SCGM pour s'assurer de la sécurité d'approvisionnement?
- 22.2** Quelles sont les caractéristiques de chacun des quatre (4) contrats d'approvisionnement pour la fourniture en gaz naturel (nom du fournisseur, prix de référence, type de nomination, option de renouvellement, date de début et de fin des contrats, etc...)?
- 22.3** Quelles sont les stratégies de SCGM en matière de renouvellement de contrat d'approvisionnement tout spécialement en remplacement du contrat venant à échéance le 31 octobre 2003 pour un volume annuel de 1 630,1 106m³ (ex : procédure d'appel d'offre ou autre)? Comment les fournisseurs potentiels sont-ils informés?
- 22.4** Quelles sont les stratégies établies par SCGM pour s'assurer d'avoir le meilleur prix contractuel possible pour ces contrats de fourniture de gaz? Quelles sont les modalités de prix offertes par les fournisseurs de gaz naturel sur le marché?
-

Réponses :

Historiquement, le marché exigeait auprès des fournisseurs, pour les contrats à long terme d'approvisionnement, une garantie au niveau des réserves en gaz naturel. Depuis la déréglementation de la fourniture du gaz naturel, les acheteurs ont accès à un marché beaucoup plus liquide.

- 22.1** Le tableau suivant contient les caractéristiques des contrats d'approvisionnement pour la fourniture en gaz naturel.

	Structure de prix	Point de livraison	Dates	Volume	Gaz de compression
NOV 2001					
1	CGPR mensuel Empress + 2,1%	Empress	01/11/1988 au 31/10/2003	71,3% de l'ensemble	Fourni
2	CGPR mensuel AECO /NIT+ 0,0075\$	AECO	01/11/2001 au 31/10/2002	11 155 Gj/j	Non
3	CGPR mensuel AECO/NIT + 0,134%	AECO	01/11/2001 au 31/10/2002	18 845 Gj/j	Non
4	CGPR mensuel Empress	Empress	01/11/2001 au 31/10/2002	11 699 Gj/j	Non
NOV 2002					
5	En négociation		01/11/2002 au 31/10/2003	71,3% de l'ensemble	
6	CGPR mensuel AECO/NIT + 0,134%	AECO	01/11/2002 au 31/10/2003	21 000 Gj/j *	Non
7	CGPR mensuel AECO/NIT + 0,0075\$	AECO	01/11/2002 au 31/10/2003	21 000 Gj/j *	Non

* possibilité de modifier la quantité quotidienne au 1er avril 2003

22.2

SCGM est en discussion avec différents intervenants afin de valider leur intérêt à devenir fournisseur de gaz naturel. La procédure utilisée jusqu'à présent a été de procéder par appels d'offre sur invitation. Les fournisseurs potentiels sont contactés par appel téléphonique. Cependant, de façon globale, SCGM compte combler ses besoins en gaz naturel pour son service de fourniture de la façon suivante:

1. Des contrats annuels à volume fixe journalier pour toute l'année depuis Aeco et/ou Empress.
2. Des achats saisonniers pour mieux apparier le coefficient de transport depuis Aeco et/ou Empress (besoins revus annuellement afin de refléter le niveau des ventes au service de fourniture de gaz naturel de SCGM ainsi que le coefficient d'utilisation de son transport).
3. Des achats mensuels à Dawn (besoins revus périodiquement afin de refléter les besoins en service de fourniture de gaz naturel de SCGM). Dans ce cas, les volumes seront contractés probablement à l'indice mensuel Aeco, auquel s'ajoute un différentiel de transport entre Aeco et Dawn).
4. Achats par SCGM de quantités de gaz sur le marché « spot » à Aeco et/ou Empress pour combler ses besoins quotidiens.

SCGM vise à diversifier le nombre de fournisseurs tout en s'assurant de leur solidité financière.

22.3 Puisque les marchés canadiens et américains sont mieux intégrés, plus liquides et transparents, les producteurs Albertains peuvent obtenir le même prix sur le marché américain plus ou moins le différentiel de transport depuis le Henry Hub (Nymex). Considérant que SCGM est un petit joueur au niveau Nord-Américain et compte tenu de cette nouvelle réalité de marché, SCGM juge préférable d'obtenir des contrats à indice mensuel et de recourir après coup à des outils de couverture puisque les objectifs des acheteurs et des vendeurs sont directement opposés au moment où SCGM devrait

conclure une transaction physique. Les opérations de couverture permettent à SCGM de dissocier l'achat physique de la molécule et l'objectif de prix.

En général, les modalités de prix offertes par les fournisseurs sur le marché sont les suivantes :

1. prix fixes
2. prix à indice journalier
3. prix à indice mensuel
4. combinaison des trois précédents